

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n°: 25.05.01

Date de convocation: 28 août 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq Le 9 septembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	Х		
BRUGERON Jean-Noël	Х		
CASTAN Emmanuel	Х		
DE LESCURE Jean	Х		
HUGON Christine		Х	ASTRUC Alain
ITIER Jean-Paul	Х		
JEANJEAN René	Х		
MAURIN Olivier	Х		
POURQUIER Jean-Paul	Х		
RECOULIN Isabelle	Х		
ROUX Christian	Х		
SAINT-LÉGER Francis		Х	
TUFFÉRY Julien	Х		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

ÉLECTRIFICATION RURALE Versements de fonds de concours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-26;

Vu les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère ;

Monsieur le Président expose :

Suite aux demandes concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, dont la réalisation relève de la compétence du SDEE, des devis estimatifs ont été établis par ce dernier.

Afin de financer ces opérations et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement de fonds de concours, selon les plans de financement suivants :

CUBIÈRES

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS réservoir AEP de Villes		Participation du SDEE	20 821.52 €
Basses (soit 130ml)	22 421.52 €	Fonds de concours de la commune (1000€ + 30mlx20€)	1 600.00 €
Total	22 421.52 €	Total	22 421.52 €
Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS réservoir des Alpiers		Participation du SDEE	40 939.79 €
(soit 374ml)		Fonds de concours de la commune	7 220.00 €
(3010 3741111)		(1000€ + 200mlx20€ + 74mlx30€)	

MONTS DE RANDON

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS réservoir de la Roche		Participation du SDEE	12 779.69 €
(soit 115ml)	14 079.69 €	Fonds de concours de la commune (1000€ + 15ml x 20€)	1 300.00 €
Total	14 079.69 €	Total	14 079.69 €

PEYRE EN AUBRAC

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS traitement UV réservoir des 4		Participation du SDEE	7 198.69 €
chemins La Chaze de Peyre	8 198.69 €	Fonds de concours de la commune	1,000,00.6
(soit 43 ml)		(forfait extension <100ml)	1 000.00 €
Total	8 198.69 €	Total	8 198.69 €

ROCLES

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS réservoir de Villevieille		Participation du SDEE	47 683.16 €
(soit 340ml depuis le réseau BT le plus proche)	53 883.16 €	Fonds de concours de la commune (1000€ + 200mlx20€ + 40mlx30€)	6 200.00 €
Total	53 883.16 €	Total	53 883.16 €

SAINT-GERMAIN DE CALBERTE

Dépenses TTC		Recettes TTC			
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant		
		Participation du SDEE	15 970,19€		
Extension BTS lotissement	20 470 40 6			Fonds de concours de la commune	
communal		domaine public : forfait 1000€	4 500,00 €		
communa		domaine privé : 25% montant HT des	4 300,00 €		
		travaux			
Total	20 470,19 €	Total	20 470,19 €		

SAINT-GERMAIN DU TEIL

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS résidence RAMBIER à		Participation du SDEE	5 598.74 €
Butassin		Fonds de concours de la commune	1 100 00 6
(soit 105ml)		(forfait 1000€ + 5mlx20€)	1 100.00€
Total	6 698.74 €	Total	6 698.74 €

SAINT-MICHEL DE DÈZE

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS 5 parcelles communales à		Participation du SDEE	10 670.23 €
batir au Bourg	11 670.23 €	Fonds de concours de la commune	1 000.00 €
(soit 75 ml)		(forfait extension <100ml)	1 000.00 €
Total	11 670.23 €	Total	11 670.23 €

<u>Délibération n°</u>: 25.05.01

SAINT-PAUL LE FROID

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS résidence BOURRAT à Combes	-	Participation du SDEE	6 644.81€
(soit 30 ml)	7 644.81 €	Fonds de concours de la commune (forfait extension <100ml)	1 000.00€
Total	7 644.81 €	Total	7 644.81 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTES TERRES DE L'AUBRAC

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
	9 965.01 €	Participation du SDEE	7 888.96 €
Extension BTS 3 lots à la ZA route de		Fonds de concours de la	
Marvejols - Commune de NASBINALS		communauté de communes (25% devis HT)	2 076.05 €
Total	9 965.01 €	Total	9 965.01 €

Conjointement aux travaux d'extension, des travaux de renforcement du réseau électrique existant seront réalisés pour un montant TTC de 53 111,99 €, entièrement pris en charge par le SDEE.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONT-LOZÈRE

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS local maître-nageur, plage du		Participation du SDEE	10 006.11 €
lac- Commune de Villefort (soit 65ml)	11 006.11 €	Fonds de concours de la communauté de communes (forfait ext<100ml)	1 000.00 €
Total	11 006.11 €	Total	11 006.11 €

Le montant cumulé des opérations présentées ci-dessus s'élève à **214 197,94 € TTC**. Les participations appelées par le SDEE au titre des fonds de concours sont de 27 996,05 €, soit une prise en charge moyenne du Syndicat pour le financement de ces travaux de **près de 87%** de leur montant TTC.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADOPTE la proposition de Monsieur le Président ;

DEMANDE le versement des fonds de concours tels que définis ci-avant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20250909-20250501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits pour copie conforme

Le Président Alain ASTRUC



Le Secrétaire de séance Christian ROUX

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.